



Volume 7 no 26 | 15 mars 2023

Élection

Mises en candidature : quelques précisions

La période de mises en candidature pour l'élection des sept membres du comité exécutif se déroule jusqu'au 24 mars 2023. Aujourd'hui, le comité électoral souhaite apporter des précisions sur certains aspects du processus.

**Élections
2023**

Comité exécutif

- Pour aider les personnes candidates potentielles à comprendre les règles qui régissent le processus électoral, le document « [règles de fonctionnement et directives électorales additionnelles](#) » est disponible sur le site Internet du SPGQ.
- L'utilisation des outils de l'employeur est proscrite pour préparer sa candidature. Cette position est en concordance avec la *Loi sur la fonction publique*, les directives de certains ministères et organismes, de même que l'entente du 19 avril 2013 entre le SPGQ et le gouvernement du Québec, concernant l'utilisation du courrier électronique par les représentants du syndicat.
- Assurez-vous que les personnes qui vous appuient sont bien membres. Vous pouvez leur demander de vérifier leurs informations personnelles en écrivant à : fichierdesmembres@spgq.qc.ca.
- Le comité électoral vous suggère de recueillir plus que les 30 appuieuses et appuieurs nécessaires.
- Pour déterminer la région d'appartenance des appuieuses et appuieurs, dont un minimum de six doit provenir respectivement de la région de Québec, de Montréal et de l'ensemble des autres régions, [une liste des sections par région](#) est disponible sur le site Internet du SPGQ.
- Le comité électoral accepte la signature électronique sur le formulaire de candidature ou un courriel que le membre transmet à la personne candidate pour signifier son appui. Le courriel et le formulaire doivent être soumis au comité électoral dans le délai imparti.
- Si votre candidature fait partie d'une équipe, vous devez informer le comité électoral du nom de l'équipe avant la fin de la période de mises en candidature.
- Le comité électoral vous suggère de déposer votre candidature avant

la fin de la période de mises en candidature le 24 mars 2023 à 16 h.
Le comité électoral se réserve le droit de demander une correction si
une irrégularité est constatée.

Le comité électoral

Fonction publique

Prolongation jusqu'au 31 mars pour s'inscrire au grief collectif pour la rémunération des techniciens promus professionnels

Un grief collectif pour des membres de la fonction publique concernant la rémunération des techniciens promus professionnels a été déposé le 13 janvier 2023 avec l'aide du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

Pour s'inscrire au grief collectif, le SPGQ a prolongé la période d'inscription. Les personnes intéressées doivent donc écrire à accueil.rt@spgq.qc.ca avant le 31 mars 2023 à 16 h.

Rappelons que pour déterminer l'échelon d'entrée comme professionnel, une somme équivalente à 5 % du salaire du technicien doit être ajoutée. L'échelon qui s'y rapproche dans la grille salariale des professionnels lui est alors attribué.

Toutefois, comme les nouvelles échelles salariales des techniciens sont effectives à la suite du renouvellement de leur convention collective, plusieurs techniciens promus professionnels constatent que leur salaire de professionnel a été calculé erronément.

Certains ont perdu un ou deux échelons à l'entrée. Ils souhaitent que leur salaire d'entrée soit recalculé selon les nouvelles échelles salariales négociées.

Négociation pour la fonction publique

Invitation à participer à deux pauses collectives virtuelles

Vous êtes invités au lancement de votre campagne de mobilisation qui débutera par deux pauses matinales, [le jeudi 16 mars, de 10 h à 10 h 15](#), et [le mardi le 21 mars, de 10 h à 10 h 15](#), animées par votre comité de négociation.

Vous pourrez ainsi vous informer sur les enjeux à la table de négociation et pour en savoir plus sur la campagne de mobilisation liée aux négociations 2023!

Pour participer à l'une de ces pauses, cliquez sur le lien correspondant à celle de votre choix. Vous serez dirigé vers la rencontre virtuelle par le biais de l'application Teams. Vous trouverez également le lien vers ces pauses sur la [page dédiée à la fonction publique sur le site du SPGQ](#).

Selon votre convention collective, vous avez droit à deux périodes de pause de 15 minutes chaque jour, l'une en matinée et l'autre en après-midi. Profitez-en pour être des nôtres! Au plaisir de vous accueillir aux pauses en grand nombre!

Le SPGQ dans les médias

[L'État québécois face au délitement tranquille](#)

En retrait, 12 mars 2023

[Biologistes | Un ordre professionnel pour contrer les « rapports de complaisance » ?](#)

La Presse, 7 mars 2023

Droit familial et successoral

Les 10 questions les plus fréquentes

Rappel - Cette conférence interactive d'une durée de 45 minutes présentée par Brunet et associés, cabinet partenaire du SPGQ, vous permettra de tester vos connaissances juridiques. Après tout, nul n'est censé ignorer la loi!



La conférencière vous présentera les questions les plus fréquemment posées et les mythes qui se maintiennent à travers les années sur les thématiques de la famille (les limites du mariage; le cadre des conjoints de fait copropriétaires; la pension alimentaire et la médiation) et des successions (l'héritier mineur; les autres types de testaments; l'assurance-vie; le rôle du liquidateur).

Date : 22 mars de 12 h à 13 h.

[Pour vous inscrire.](#)

Inscrivez-vous rapidement, les places sont limitées!

Caisse de l'Administration et des Services publics

Le programme de bourses est de retour!

Rappel - Le programme de bourses exclusif aux membres du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec et leurs enfants s'adresse aux personnes aux études du secondaire au niveau universitaire. Quinze bourses seront offertes pour un montant total de 20 000 \$.



À vous d'agir d'ici au 30 avril 2023 pour remplir le [formulaire d'inscription](#) et accéder au [règlement](#).

Bonne chance!

Journée internationale des droits des femmes

Dons solidaires

Rappel - Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, un montant de 250 \$ est alloué à chaque section afin d'offrir un don à un organisme luttant pour les droits des femmes reconnu de leur région.

Les sections J et P sont subdivisées par unités d'accréditation.

Voici le [formulaire](#) que les membres de la délégation doivent remplir et faire parvenir d'ici au 31 mars.

[Consultez les organisations soutenues par chaque section par les années passées.](#)

Ce bulletin d'information est une réalisation de :

- Nathalie Côté, conseillère en communication
- Philippe Desjardins, conseiller en communication
- Rachel Hogue, technicienne administrative aux communications

Pour joindre l'équipe des communications
: communications@spgq.qc.ca

>> Consultez spgq.qc.ca/publications



[SPGQ - Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec](#)

(Adresse temporaire jusqu'à octobre 2023)
Façades de la Gare, 400, boul. Jean-Lesage, bureau 260
Québec (Québec) G1K 8W1

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)